

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73133  
Objet

TARIFS DU TENNIS DE  
L'ORANGERIE

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 20  
Nombre de votants ..... 25

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le seize novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN,  
BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,  
PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU,  
MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 1er Décembre 1978,  
a fixé les tarifs du Tennis de l'Orangerie, en prenant comme base  
l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre 1978 égal à  
461. La Commission des Finances, réunie le 13 Novembre 1979, pro-  
pose d'actualiser ces tarifs en les indexant proportionnellement  
à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui  
du 2ème trimestre 1979, dernier indice connu, égal à 510.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Sports en date du  
19 Septembre 1979,
- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du  
13 NOVEMBRE 1979,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1980, les tarifs  
d'utilisation des courts du Tennis de l'Orangerie :

I - HORS SAISON

(période du 16 Septembre au 14 Juin)

- Tennis quick - 1'heure -	18,00 F	20,00 F
- Terre battue - 1'heure -	21,00 F	25,00 F

(jeunes de - 21 ans)

- Tennis quick - 1'heure -	11,00 F	12,00 F
- Terre battue - 1'heure -	14,00 F	15,00 F

II - SAISON

(période du 15 Juin au 15 Septembre)

- Tennis quick - 1'heure -	22,00 F	24,00 F
- Terre battue - 1'heure -	25,00 F	30,00 F

III - FORFAIT ANNUEL

- du dimanche des Rameaux au 15 Juin	155,00 F	supprimé
- du 1er Octobre au Dimanche des Rameaux	145,00 F	supprimé

IV - CARTE D'ABONNEMENT

- de 9 mois pour la période du 16 Septembre au 14 Juin		
- Adultes	-	330,00 F
- Jeunes - de 10 à 14 ans	-	110,00 F
de 15 à 18 ans	-	165,00 F
- de 6 mois pour la période du 1er Novembre au 30 Avril	-	220,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,



*[Signature]*  
 Pierre LIS.

